



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 20 OCT. 2011

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

- Société CMS HIGH-TECH -

Commune de Luigny (28)

1. PRESENTATION DU PROJET	1
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	1
3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	1
3.1. ÉTUDE D'IMPACT.....	2
3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement	2
3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation	2
3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site	2
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNES	3
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE	3
3.4. ÉTUDE DE DANGERS.....	3
3.5. RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS.....	3
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....	3
5. CONCLUSION	3

La société CMS HIGH-TECH sollicite l'autorisation d'exploiter une unité de traitement d'eaux souillées industrielles. Le projet ne conduit à aucune extension ou construction de nouveau bâtiment. Un arrêté préfectoral autorisant à exploiter pour une capacité réduite l'unité de traitement d'eaux souillées industrielles à titre temporaire a été délivré le 11 janvier 2011 pour une période de 6 mois et reconduit pour 6 mois le 24 août 2011.

L'établissement est situé sur la commune de Luigny, dans la zone industrielle de la Trinodinière.

1. PRESENTATION DU PROJET

Les activités de l'installation existante sont :

- la collecte, le transit, le prétraitement par distillation de solvants usagés ;
- la formulation, le conditionnement, le stockage et le négoce de produits chimiques ;
- la collecte et la valorisation des emballages souillés ;
- la collecte et le transit de divers déchets dangereux ;
- le traitement expérimental d'eaux souillées à titre temporaire et à l'échelle pilote.

Le site est classé SEVESO seuil bas.

Avant l'installation de l'unité de traitement, CMS HIGH TECH assurait l'acheminement d'eaux souillées industrielles du client vers une installation de traitement externe. L'exploitant souhaite pérenniser et développer sur site un traitement de ces eaux industrielles. Ce traitement consiste en une évaporation sous vide des déchets aqueux, l'augmentation de la biodégradabilité des distillats puis un traitement des distillats par phytoremédiation dans un jardin filtrant (absorption des polluants par les plantes). Les résidus de distillation issus des évaporateurs (concentrats : environ 17.5 % du tonnage entrant) sont traités à l'extérieur du site dans une filière agréée. Les premiers résultats issus de la phase d'expérimentation indiquent une efficacité du traitement avec des résultats conformes aux limites réglementaires fixées. Il convient de noter qu'aucun rejet au milieu naturel n'a été effectué durant la période de test, les eaux ayant été maintenues au niveau du bassin de phytoremédiation pour irriguer les plantes. En mode de fonctionnement nominal, l'excès en eau transitant par le bassin de phytoremédiation sera déversé au milieu naturel (dans un ruisseau sans nom se déversant ensuite dans l'Ozanne).

La capacité de traitement des déchets objet de la présente demande est amenée à évoluer selon trois phases :

- 2010-2011 : 4 000 tonnes/an
- 2012 : 8 000 tonnes/an
- 2014 : 16 000 tonnes/an.

L'évolution de cette capacité de traitement conduira à l'installation nécessaire sur le site de trois évaporateurs sous vide.

L'évaporation sous vide est située dans un bâtiment déjà existant. La phytoremédiation est située en périphérie du site, sur la parcelle cadastrale ZN 164, longeant l'autoroute A11. La commune dispose d'un PLU approuvé le 29 avril 2011 dans lequel la zone urbaine d'activités industrielles où est située CMS HIGH-TECH figure.

L'établissement est bordé par des zones agricoles, ainsi qu'au Nord par une habitation, au sud et à l'est par l'A11, à l'ouest par l'accès à l'A11. Les établissements recevant du public les plus proches sont situés à 1 km du site.

Le site n'est inclus dans aucune zone sensible ou protégée pour la faune ou la flore.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

- L'enjeu environnemental principal, susceptible d'être impacté par le projet, est la qualité des eaux superficielles et souterraines.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

Le dossier recense de manière claire les zonages naturels réglementaires présents aux alentours du site (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000 et arrêté de protection biomasse). Le périmètre d'étude du dossier est cohérent au regard des enjeux identifiés et le niveau d'information retenu est correctement choisi. La zone concernée par le projet n'est incluse dans aucune zone sensible ou protégée pour la faune et la flore.

Le dossier identifie correctement le contexte hydrologique du secteur. Une cartographie détaillée illustre de manière pertinente ce contexte. L'étude de l'état initial montre que le cours d'eau le plus proche (l'Ozanne) est situé à 1 800 mètres du site. Un ruisseau sans nom, de faible longueur, draine les eaux pluviales de CMS HIGH-TECH. Ce ruisseau se jette 300 m plus loin dans l'Ozanne.

Le dossier précise que le captage d'eau potable le plus proche se situe à environ 1 500 mètres au Sud des limites de propriété et que le site est situé en aval hydraulique et en dehors de son périmètre de protection éloigné. Ce captage est le seul dans un rayon de 6 km.

L'analyse du contexte hydrogéologique jointe au dossier montre que le terrain d'implantation se situe dans une formation géologique présentant une alternance de sables argileux (aquifère nappe des sables du Perche) et d'argile à silex en couche de plusieurs mètres d'épaisseur, permettant une protection de la nappe. La sensibilité de l'aquifère dont l'usage principal est la production d'eau potable est correctement abordée dans le dossier.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

L'impact des effluents issus du procédé de phytoremédiation est clair et modélisé dans le dossier.

Le seul impact nouveau consiste en l'existence de rejets d'eaux industrielles, inexistant avant la mise en exploitation du pilote. Cet impact est calculé en estimant la potentialité de déclassement du ruisseau sans nom, milieu naturel récepteur des effluents. Le ruisseau sans nom ne fait pas l'objet de caractérisation vis-à-vis des normes de qualité environnementale. Par contre, l'Ozanne présente à la station la plus proche en aval de Luigny (station de Dampierre-sous-Brou) :

- une catégorie de cours de niveau 2 (eaux abritant les poissons blancs et les carnassiers),
- les concentrations caractéristiques indiquent pour les années 2005 à 2008 une bonne qualité du cours d'eau hormis pour la demande chimique en oxygène et une très mauvaise biodégradabilité.

Un calcul de dilution réalisé sur les concentrations plafond fixées par la réglementation montrent que, au maximum du rejet (phase 3), les concentrations de référence (limites du bon état des masses d'eau) dans le ruisseau sont atteintes uniquement du fait du rejet (sans tenir compte de la concentration des polluants dans le ruisseau).

Depuis février 2011, date de démarrage de la phase expérimentale du projet, des analyses ont été réalisées dans les eaux du bassin de phytoremédiation, attestée par les concentrations mesurées en polluants (cuivre, fer, sulfate, fluorure, chlorure...). Toutefois à cause de l'évapotranspiration naturelle et du choix de maintenir en eau les filtres afin de favoriser le développement des plantes, aucun effluent n'a encore été rejeté dans le milieu.

CMS HIGH-TECH envoie les condensats pour traitement dans des centres extérieurs agréés.

Le jardin filtrant permet d'avoir sur le site une zone arborée et humide avec des plantations d'essences variées (roseau, jonc, iris...). Les risques d'infiltration ont été pris en compte dans le projet.

L'ensemble des effets a été pris en compte par l'exploitant.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Afin de réduire les impacts de l'installation sur la qualité des eaux du ruisseau et de l'Ozanne, le pétitionnaire a mis en place un dispositif de stockage tampon des eaux traitées. A chaque étape du procédé et notamment avant rejet en continu au milieu naturel, des analyses et des contrôles sont effectués afin de s'assurer que les eaux traitées respectent les normes imposées. Ces mesures de réduction des impacts sur la qualité des eaux sont correctement décrites et de nature à diminuer la quantité de polluants contenus dans les effluents.

Concernant la préservation des sols, l'intégralité du site comporte des rétentions bétonnées avec revêtement protecteur en époxyde. Afin de limiter les risques d'incompatibilité chimique entre produits, le stockage des déchets est fait dans des cuves distinctes sur des rétentions séparatives.

Les mesures de limitation de la pollution du sol au niveau du procédé de phytoremédiation sont adaptées au projet. Le procédé de phytoremédiation bénéficie pour les filtres horizontaux et verticaux

d'une sous-couche étanche (géomembrane imperméable) et d'une couche d'argile garantissant l'étanchéité pour le taillis courte rotation. Un lysimètre (détecteur de fuites), contrôlé hebdomadairement, est installé afin de surveiller l'absence d'infiltration. Des analyses sont prévues avant toute acceptation d'effluents à traiter, puis à différentes étapes du procédé afin de contrôler la qualité des eaux et l'efficacité du procédé.

Afin de prévenir le risque de pollution des eaux par les eaux d'extinction d'un incendie éventuel, le dossier prévoit un bassin de retenue correctement dimensionné.

L'ensemble des mesures de gestion envisagées est cohérent avec la réglementation et paraît limiter de manière proportionnée tout risque de contamination des milieux.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'intègre avec le PREDD et s'articule de manière compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude de dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation.

Cette analyse a retenu 5 scénarios accidentels susceptibles d'avoir des effets dangereux pour l'homme. Ces 5 scénarios ont été modélisés : un concerne l'incendie de la cellule de stockage de déchets inflammables, un deuxième concerne la montée en pression du distillateur et trois concernent l'inflammation de solvant : lors d'un conditionnement, lors d'un dépôtage au bâtiment M et lors d'un dépôtage au bâtiment F.

La méthode d'analyse utilisée est pertinente.

L'exploitant démontre de manière justifiée que le présent projet n'est pas de nature à augmenter les risques présentés par l'établissement existant.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Le projet a pour but de traiter les déchets aqueux industriels en séparant par évaporation les métaux, huiles et minéraux des effluents avant rejet au milieu naturel. La technologie complémentaire mise en œuvre (phytoremédiation) permet de réduire significativement la quantité de déchets aqueux générés par les industriels et de limiter les substances rejetées.

Les mesures prises et envisagées par le pétitionnaire sont de nature à réduire l'impact sur les eaux souterraines et la préservation du sous-sol.

Néanmoins, concernant l'utilisation de l'énergie, l'exploitant n'a pas étudié les pistes d'optimisation envisageables afin de réduire la consommation d'électricité du projet.

L'étude de dangers justifie que les mesures prises et envisagées permettent de limiter les risques pour l'environnement.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude de dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Les impacts sont clairement identifiés et présentés. Le dossier détaille et prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement pour l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

Le Préfet de Région

Michel CAMUX

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation au sein de la zone industrielle n'a aucun impact sur la faune et la flore
Milieux naturels	0	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. On trouve : <ul style="list-style-type: none"> - une zone Natura 2000 à 4km à l'Ouest du site , - une ZNIEFF de type II à 1.5 km au Nord et au Nord-Est du site, - aucune ZICO. Le dossier démontre de manière appropriée l'absence d'impact sur les zones Natura 2000 les plus proches.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établira dans l'enceinte de l'usine existante.
Eaux superficielles et souterraines et Captages d'eau potable	++	Les rejets d'eaux industrielles concernent les distillats issus du procédé de traitement des eaux. Ces effluents sont traités et contrôlés avant rejet. Aucun prélèvement d'eau souterraine (connexion au réseau d'eau potable) n'est prévu. Le captage d'eau potable le plus proche se situe à environ 1,5 km au Sud des limites de propriété, le site est situé en aval hydraulique et en dehors du périmètre de protection éloigné. Ce captage est le seul dans un rayon de 6 km.
Sols	+	Les activités sont confinées dans le bâtiment A dont le sol est imperméabilisé. Le site est mis en rétention dans sa globalité. Les risques d'infiltration liés au procédé de phytoremédiation sont limités du fait de la conception du système (géomembrane, couche d'argile, installation d'un lysimètre)
Air	0	Aucun rejet atmosphérique n'est engendré par le projet.
Odeurs	+	Très peu d'odeurs sont émises par les installations et sont confinées dans un bâtiment..
Déchets	+	Les procédés de traitement des eaux souillées génèrent des déchets en quantité limitée : concentrats issus de la distillation, végétaux de la phytoremédiation et boues issues de l'entretien et du curage des cuves. Les filières d'élimination sont adaptées.
Energies et changement climatique	+	La consommation électrique sera principalement celle des évaporateurs sous vide, des compresseurs et des pompes.
Risques technologiques	+	Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation
Santé	+	Les installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	0	L'augmentation du trafic routier lié à la nouvelle activité ne sera pas significative.
Bruit	0	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au delà des limites de propriété
Émissions lumineuses	0	Aucune émission lumineuse n'est prévue dans le projet.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu. A contrario un espace végétalisé avec bassins et essences diverses est créé sur le site.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné
Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.